

DEPARTEMENT
CORSE DU SUD
CANTON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

N° 2025 - 039

GRAND SUD
COMMUNE
LEVIE

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LEVIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1, L 2212.2 et L 2213.1 à 5,

Vu les demandes déposées :

Pour l'organisation d'un cinéma en plein air le jeudi 31 juillet,

Par la boule de Porto Vecchio pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 02 aout,

Par Madame RICCI Camille, Présidente du Comité des Fêtes de Levie, sollicitant l'autorisation d'organiser la traditionnelle fête de la Saint Laurent, du jeudi 07 aout au dimanche 10 aout, sur la place de l'église,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place de l'église du jeudi 31 juillet, à partir de 08 heures jusqu'au lundi 11 aout 20 heures.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame le Major de la Brigade de Gendarmerie de Ste Lucie de Tallano et au Centre de Secours de LEVIE, chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à sa parfaite exécution.

LEVIE, le 07 juillet 2025

Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI

